

Les Infos de Base

Mercredi 5 septembre 2012
volume 15, numéro 36
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 36 du 5 septembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 septembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 36 du 5 septembre 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 35 du 1^{er} septembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 septembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 35 du 29 août 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 34 du 25 août 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 29 mars 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 18 du 29 août 2012. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 8, 12, 13, 14, 15, 17, 19 et

entrées en vigueur au 29 août 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 18 du 29 août 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 24 août 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 24 août 2012 et contient maintenant 8 982 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 17 décembre 2011.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur une activité de formation des conseillers d'orientation pour l'évaluation des troubles mentaux, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 27-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 4445], nouveau.

Règlement sur une activité de formation des psychologues pour l'évaluation des troubles neuropsychologiques, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 27-06-12, (2012) 144 G.O. 2, 4447], nouveau.

Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, [R.R.Q., c. Q-2, r. 15], aa. 6.1, 6.2, 6.3, 6.6, 6.9, ann. A.2.

Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, A.M. 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4450, aa. 1-3, 5, 6, 8 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R.C. 1985, ch. R-11.

Règlement sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, C.R.C., ch. 1393, aa. 2, 3, 5, 9-9.096, 10.7, 11.1-11.9, intertitre précédant l'article 13 (F), 13, intertitre précédant l'article 14 (F), 14-17, 17.2, 17.5, 20, 26.1-27, 32, 35, 45, 46, 53, intertitre précédant l'article 55, 56-59, intertitre précédant l'article 60, intertitre précédant l'article 61, 63, 64, 66, 67, intertitre précédant l'article 68, 68-72, ann. III, IV.

Règlement modifiant le Règlement sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale

du Canada, DORS/2012-124 du 11-06-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1418, aa. 1-33.

Loi sur la radiodiffusion, L.C. 1991, ch. 11.

Règlement de 1987 sur la télédiffusion, DORS/87-49, a. 11 et l'intertitre le précédant.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, DORS/2012-57 du 27-03-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 877, a. 1.

Règlement de 1990 sur les services spécialisés, DORS/90-106, a. 13.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, DORS/2012-57 du 27-03-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 877, a. 2.

Règlement sur la distribution de radiodiffusion, DORS/97-555, aa. 7.1, 30, 34.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, DORS/2012-57 du 27-03-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 877, aa. 3, 4;

Règlement modifiant le Règlement sur la distribution de radiodiffusion, DORS/2012-143 du 04-07-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1741, a. 1.

Loi sur les régimes de retraite particuliers, L.C. 1992, ch. 46, ann. I.

Règlement no 1 sur le régime compensatoire, DORS/94-785, aa. 56-58, intertitres avant l'article 61, intertitre avant l'article 64, 64.1, 65, intertitre avant l'article 66, intertitre avant l'article 67, 67.01, 67.02, intertitre avant l'article 67.1, 67.2.

Règlement modifiant le Règlement no 1 sur le régime compensatoire, DORS/2012-131 du 20-06-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1505, aa. 1-11.

Loi sur le partage des prestations de retraite, L.C. 1992, ch. 46, ann. II.

Règlement sur le partage des prestations de retraite, DORS/94-612, aa. 20, 23.1.

Règlement modifiant le Règlement sur le partage des prestations de retraite, DORS/2012-132 du 20-06-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1512, aa. 1, 2.

Loi sur la sécurité automobile, L.C. 1993, ch. 16.

Règlement sur la sécurité des véhicules

automobiles, C.R.C., ch. 1038, aa. 2, 2.2-2.5, ann. III, IV.

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (interprétation et normes 207 et 210), DORS/2011-264 du 17-11-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2504, aa. 1-6.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projetpilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.